

Permanences recours Notation

Pour mieux vous défendre, vous aider dans la compréhension de la réforme de la notation et vous guider dans la rédaction de votre recours, la CGT met en place des permanences qui auront lieu :

Tous les lundis et mardis de 11h30 à 16h30 jusqu'au 3 juillet inclus.

Après cette date vous pourrez nous joindre aux numéros ci-dessous:

| | | | |
|-----------|---------------|-------------|-------------------|
| Cadre C : | Anne | DIESLER | au 03 87 38 66 59 |
| | Marianne | REISTROFFER | au 03 87 85 30 36 |
| | Raymonde | VITALI | au 03 87 38 68 36 |
| Cadre B : | Jean François | CHARLIER | au 03 87 38 67 36 |

ou au local syndical, nous laisser un message sur la boîte vocale ou sur notre adresse email:

☎ : 03 87 38 68 91 ou 06 32 07 38 34 ✉ : cgt.057@cp.finances.gouv.fr

Nous pourrons vous rappeler, à votre demande, sur votre portable pour plus de discrétion ou convenir d'un rendez-vous.

Nouvelles coordonnées

Après quelques déménagements, le local syndical de la CGT se trouve maintenant:

bâtiment Saint Thiébault, 3^{ème} étage

☎ : 03 87 38 68 91

OU

☎ : 06 32 07 38 34